

*Bruxelles, le 19 mars 2024*

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'évoquer le sort des prisonniers de guerre arméniens. Je tiens également à vous féliciter pour cette initiative qui vise à briser le mur du silence qui entoure cette question.

Mesdames et Messieurs,

À l'heure actuelle, plusieurs mois après la dernière vague de libération de 32 prisonniers arméniens le 7 décembre 2023, il reste officiellement 23 détenus dans les prisons azerbaïdjanaises, dont 9 prisonniers de guerre, 6 civils et 8 prisonniers politiques qui sont d'anciens dirigeants de la république autodéterminée du Haut-Karabakh. Ces prisonniers sont reconnus comme tels par l'Azerbaïdjan ; leur lieu de détention est connu ; le CICR leur rend visite une fois toutes les 5 semaines et ils ont le droit de correspondre avec leurs familles en Arménie par écrit et par vidéo via le CICR.

Ce n'est cependant pas le cas des 80 à 200 Arméniens victimes de disparition forcée depuis 2020. Ces victimes étaient vivantes au moment de leur capture, mais l'Azerbaïdjan nie toute information à leur sujet et refuse par conséquent de les reconnaître comme prisonniers. Leurs familles ne savent pas si elles sont encore en vie, et si c'est le cas, leurs conditions de vie supposées en Azerbaïdjan sont un cauchemar pour elles. Sont-ils en prison ? Sont-ils utilisés comme esclaves pour des travaux forcés ou des trafics quelconques ?

Les inquiétudes quant à leur sort sont légitimes, compte tenu des abus avérés et des traitements inhumains infligés aux captifs arméniens pendant la guerre de 44 jours et, plus tard, lors des diverses incursions de l'armée azerbaïdjanaise en territoire arménien depuis 2021, qui ont donné lieu à des actes de barbarie, des viols, des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements de civils et de soldats, et des décès. Plus largement, ces inquiétudes sont justifiées, compte tenu des antécédents de racisme généralisé et institutionnel à l'encontre des Arméniens en Azerbaïdjan.

Après une étude méticuleuse de 245 vidéos et 120 photographies de tortures, de meurtres et d'autres atrocités, l'ancien médiateur arménien, Arman Tatoyan, a conclu dans un rapport spécial que les autorités azerbaïdjanaises étaient directement responsables de ces actes. Le rapport cite notamment la torture, le traitement inhumain et le meurtre prémédité de prisonniers de

guerre et de civils capturés, le viol, la décapitation, le découpage de parties du corps, la profanation des corps des personnes tuées.

La déclaration de cessez-le-feu signée le 9 novembre 2020 par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie à l'issue de la guerre de 44 jours, prévoyait la libération simultanée des prisonniers par les deux pays.

Il a été convenu que l'Azerbaïdjan respecterait cet engagement de libération, sur une base "tout pour tous".

Cependant, après un premier échange de 44 Arméniens contre 12 Azerbaïdjanais en décembre 2020, non seulement l'Azerbaïdjan a considéré les prisonniers comme un moyen de chantage pour obtenir diverses concessions de la part de l'Arménie, mais il a également fait plusieurs dizaines de nouveaux prisonniers immédiatement après le cessez-le-feu, dans les nouvelles régions occupées du Karabagh, puis sur le territoire arménien souverain. Il est à noter que le nombre et l'identité des prisonniers arméniens sont restés longtemps un secret bien gardé du régime azerbaïdjanais.

Le 16 juin 2021, dans une vidéo, lors d'une conversation dans un bus transportant le couple Erdogan à Shoushi dans le Haut-Karabakh, où les deux chefs d'État turcs ont scellé une nouvelle alliance militaire entre leurs pays, on voit le président Aliiev dire à Madame Erdogan qu'il détient un grand nombre de prisonniers arméniens. Emine Erdogan suggère ensuite qu'ils ne soient libérés que lorsque l'Azerbaïdjan obtiendra davantage de concessions de la part de l'Arménie.

En 2021, sous une pression croissante, l'Arménie a cédé à l'Azerbaïdjan les cartes des mines terrestres en signe de bonne volonté. Cependant, après cet épisode, l'Azerbaïdjan a continué à utiliser la question des prisonniers de guerre comme outil de chantage pour de nouvelles demandes, telles que la délimitation des frontières entre les deux pays. Par la suite, Aliiev a exigé un corridor sous souveraineté azerbaïdjanaise dans le sud de l'Arménie, dans la région de Syunik, reliant l'exclave de Nakhijevan à l'Azerbaïdjan, et plus récemment, une nouvelle demande pour plusieurs enclaves azerbaïdjanaises en Arménie.

Or, non seulement ces demandes ne sont pas incluses dans l'accord tripartite de cessez-le-feu du 9 novembre, mais elles sont dépourvues de toute base juridique. On sait par exemple que les enclaves en Arménie soviétique que l'URSS a accordées à l'Azerbaïdjan ne reposent sur aucun document juridique

interétatique ou même interne à l'URSS. En conclusion, nous pouvons dire que l'Azerbaïdjan tente de tirer le meilleur parti de sa victoire militaire en utilisant des prisonniers de guerre comme otages.

En fait, les preuves de ces violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme doivent être examinées dans le contexte de l'impunité des crimes et atrocités commis par l'Azerbaïdjan en temps de guerre.

En outre, il convient de les replacer dans le contexte plus large du racisme et de l'arménophobie institutionnelle en Azerbaïdjan, auxquels s'ajoute une forme d'exportation de sa discrimination raciale en dehors du Caucase du Sud. Ainsi, en avril 2023, dans une déclaration publique, la Commission des affaires étrangères du Parlement azerbaïdjanais a qualifié la diaspora arménienne en Europe de "tumeur cancéreuse de l'Europe". Les Arméniens, ou les personnes soupçonnées d'être d'origine arménienne, sont interdits d'entrée sur le territoire azerbaïdjanais. Les artistes azerbaïdjanais refusent d'être sur la même scène que les artistes arméniens dans les théâtres ou les salles de concert européens. Face à ces crimes, qui rappellent des moments sombres de l'histoire européenne, la Communauté internationale s'est contentée de faire des déclarations, refusant de prendre des mesures coercitives à l'encontre de ce pays qui continue à commettre de graves crimes de racisme.

Le 20 décembre 2002, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a publié ses observations finales sur le rapport de l'Azerbaïdjan concernant sa politique antiraciste. Le Comité a exprimé sa profonde inquiétude concernant toute une série de violations graves des droits de l'homme commises par le pays contre des prisonniers de guerre et d'autres personnes d'origine ethnique ou nationale arménienne, l'incitation à la haine raciale et la propagation de stéréotypes racistes contre les Arméniens par le président Aliiev lui-même, des personnalités publiques et des fonctionnaires, ainsi que l'absence d'un mécanisme indépendant et complet pour enquêter sur les violations, et fournir aux victimes réparation et soutien.

Noter une autre information de grande importance : le manque d'indépendance du Défenseur des droits de l'homme de l'Azerbaïdjan, notamment pour ne pas avoir examiné des allégations sérieuses de violations des droits de l'homme commises par son pays. Les représentants de l'Azerbaïdjan à la 107e session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont rassuré le Comité en indiquant qu'une quinzaine de cas de crimes

avaient fait l'objet d'une enquête pendant la guerre de 2020, dont quatre cas de poursuites pour profanation de tombes et de corps de soldats arméniens. Cependant, ces affirmations, ainsi que de nombreuses promesses similaires faites par la délégation azerbaïdjanaise à l'ONU, relèvent toujours du domaine de la manipulation des organisations internationales.

## **Procès illégaux de prisonniers**

Afin d'échapper à l'accusation de crimes de guerre et d'accroître la pression sur l'Arménie pour qu'elle fasse de nouvelles concessions, l'Azerbaïdjan organise des procès largement médiatisés de prisonniers arméniens, avec des accusations forgées de toutes pièces, y compris, pour certains, des crimes de guerre pendant la première guerre du Karabakh. En règle générale, dès que le prisonnier est assez âgé, ou pire, s'il a participé à la première guerre du Karabakh, il est systématiquement accusé de crimes contre l'humanité ou de génocide, et condamné en conséquence. Le cas de Vagif Khachatryan est emblématique à cet égard. Il a été enlevé de la voiture du CICR qui l'emmenait en Arménie pour une opération du cœur. Il a été condamné à 15 ans de prison pour des crimes présumés commis contre des civils. Il continue aujourd'hui encore à clamer son innocence.

Un autre habitant du Karabagh enlevé par les forces azerbaïdjanaises, d'abord arrêté pour avoir franchi illégalement la frontière, a ensuite été accusé de crimes de génocide. Au moment de sa capture, il n'était pas recherché pour ces crimes présumés, mais pour son malheur, pour le système judiciaire azerbaïdjanais, il présentait toutes les caractéristiques d'un candidat à l'inculpation pour génocide.

Les prisonniers de guerre et les civils détenus pendant la guerre de 2020 ont tous été jugés et condamnés à des peines de 4 à 20 ans de prison, tandis que les dirigeants politiques de la république autodéterminée du Karabagh, arrêtés en septembre 2023, sont présentés au peuple azerbaïdjanais comme des trophées de guerre destinés à asseoir l'autorité du président Aliiev dans le pays. Pour terminer, je voudrais présenter en quelques mots la campagne LIBERTAS pour la libération des prisonniers de guerre.

LIBERTAS est un collectif de 3 ONG européennes de défense des droits de l'Homme, Covcas Center for Law & Conflict Resolution, Hystart, et Armenophobia Observatory, réunies autour d'une plateforme agissant en Europe pour obtenir la libération des prisonniers arméniens par le biais de parrainages individuels ou collectifs, par des maires, des parlementaires, des présidents de collectivités locales, des ONG internationales de défense des

droits de l'Homme, des universitaires et des personnalités ou réseaux divers. Parrainer des prisonniers de guerre, civils ou politiques emprisonnés en Azerbaïdjan, c'est les protéger des traitements cruels, inhumains ou dégradants auxquels ils sont systématiquement soumis lorsqu'ils sont emprisonnés dans un pays peu respectueux des libertés et des droits universels.

Nous proposons aux parrains de sensibiliser et de mener des actions de plaidoyer auprès des médias et des organismes nationaux, européens et internationaux, et d'offrir diverses formes de soutien aux familles souffrant de l'absence de leurs proches.

Avec la libération des 32 prisonniers fin 2023, tous les prisonniers déjà parrainés dans le cadre de la campagne LIBERTAS ont été renvoyés en Arménie, à l'exception d'un prisonnier de guerre, Ludwig MEKERTCHYAN, condamné à 20 ans de prison, parrainé par une ville française, Bourg-lès-Valence. L'été dernier, le maire de Bourg-lès-Valence a rendu visite à l'épouse et aux enfants de Ludwig. Elle a été impressionnée par la dignité de Mme Mekertchyan, ainsi que par les signes de traumatisme chez ses enfants, qui connaissaient les sévices infligés à leur père.

Au-delà des chiffres et des statistiques, il y a des noms et des prénoms. Il y a des vies, de la douleur, des familles qui souffrent et des destins brisés. Pour conclure, je vous invite à rejoindre la campagne LIBERTAS, à plaider pour la libération de tous les prisonniers de guerre, civils et dirigeants politiques emprisonnés, et à exiger également la vérité sur les disparitions forcées aux mains de l'Azerbaïdjan.

Je vous remercie,

Hilda Tchoboian